

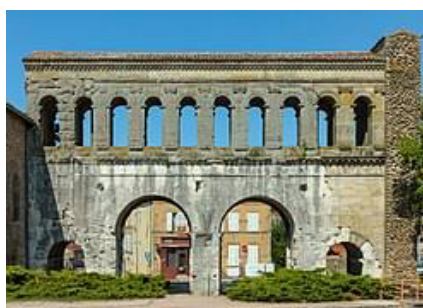
Séjour AUTUN et BIBRACTE

Les 19 et 20 MAI 2026

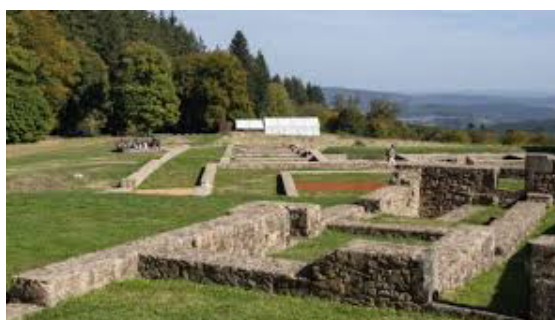
Tympan de la cathédrale



Porte gallo-romaine



Tentation d'Ève



BIBRACTE

**VISITE AUTUN et BIBRACTE
19 et 20 mai 2026**

Venez vous plonger dans l'Histoire !

Augustidunum (Autun) a succédé à Lugdunum (Lyon) comme capitale des Gaules un peu avant 200. Elle est restée une ville importante au Moyen-Âge.

Bibracte était une importante ville gauloise (oppidum) et est sans doute celle qui présente le plus de restes en France.

Nous vous proposons de visiter ces témoins du passé.

PROGRAMME

Mardi 19 mai

Arrivée à 10h15 à Autun sur le parking devant la gare (gratuit).

10h30 : départ en car pour la visite de l'Autun gallo-romain (circuit de 6 km avec plusieurs arrêts).

12h30 : déjeuner

14h30 : visite à pied de l'Autun médiéval avec la cathédrale romane dont le tympan est l'un des plus beaux de France et les merveilles du musée Rollin (en particulier « la tentation d'Eve, merveille de sculpture du 12^{ème} siècle).

17h30 : hébergement à l'Hôtel de la Gare, proche du centre ville

19h30 : dîner au restaurant de l'hôtel..

Mercredi 20 mai

9h30 : départ pour une journée gauloise à Bibracte :

10h : visite guidée du musée

12h environ : repas gaulois

14h visite guidée du site en voiture avec plusieurs points d'arrêt

16h30 environ : retour vers Saint Didier

En pratique

Coût : 220 € par personne.

Le nombre maximal de participants est de 20.

Trajet :

Lyon Autun : 2h à 2h 15

Trajets totaux : $402\text{km} \times 0,40 = 160,80 \text{ €}$ + péages : $2 \times 11,5 = 23 \text{ €}$ soit total : 183,80 €

Renseignements :

Michel et Anne-Marie Cochet 07 83 04 78 80 06 60 55 73 74

Gérard et Maryse Roucaut : 06 09 65 07 89

Inscription :

Au plus tard le samedi 5 avril : par mail auprès de Michel Cochet amicochet@wanadoo.fr

Les inscriptions seront prises dans l'ordre chronologique.

Préciser lors de l'inscription si vous payez par HelloAsso ou par chèque à l'ordre de Saint Didier Loisirs.

Un acompte de 110 € vous sera demandé après confirmation de votre inscription.

Le solde sera à verser au plus tard le 15 mai.

RAPPEL :

o « Chaque participant exerce l'activité sous sa propre responsabilité, doit avoir les aptitudes nécessaires et avoir souscrit une assurance personnelle Responsabilité Civile, accidents de la vie et assistance. Un responsable d'activité peut refuser l'inscription d'un participant s'il estime qu'il n'a pas les aptitudes nécessaires »

o « Nous vous informons que les photos prises au cours de l'activité ou de la sortie peuvent être diffusées sur notre site internet »